

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 93.00.681.015.1 DU 3 AOUT 1993

## Doseuses pondérales CHRONOS RICHARDSON modèles E VAT et VAL

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### FABRICANT

Société CHRONOS RICHARDSON, Frankfurter Strasse 85-95 Postfach, D 5202 Hennef 1 (Allemagne).

### DEMANDEUR

Société CHRONOS RICHARDSON, 2-4, avenue de la Cerisaie, Platanes 306-F, 94266 Fresnes Cedex.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.1.13.641.2.3 du 7 décembre 1990 (1).

### CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales CHRONOS RICHARDSON modèles E-VAT et E VAL faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par la portée maximale de l'unité de pesage qui est comprise entre 25 kg et 52 kg au lieu d'être comprise entre 25 kg et 50 kg.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision du 7 décembre 1990 précitée.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les essais de vérification primitive seront effectués en une phase au lieu d'installation.

### VALIDITE

La présente décision a une limite de validité identique à celle de la décision précitée.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, décembre 1990, page 1625.